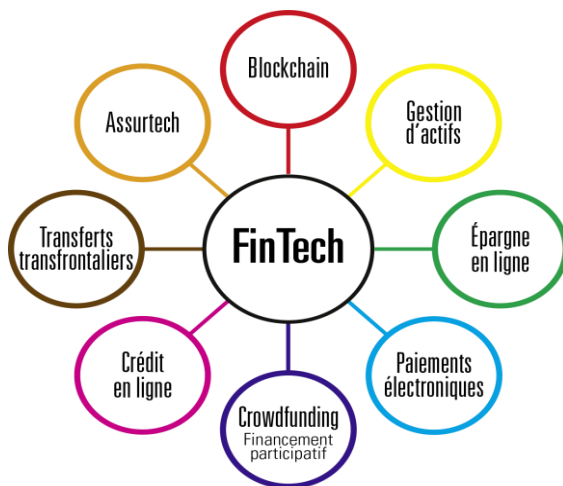


FinTechs

Contraction des mots « Finance » et « Technologie », le terme « **FinTech** » désigne des entreprises innovantes proposant des services aux consommateurs dans le **secteur bancaire et financier, grâce à l'emploi intensif de technologies numériques**. Souvent de petite taille, ces start-ups qui travaillent essentiellement en ligne se développent rapidement **dans de nombreux domaines**.



POURQUOI EN PARLE-T-ON ?

L'irruption massive des technologies numériques bouscule le monde de la finance. De nouveaux entrants (tels que **Paypal, Lydia, Nickel, Leetchi...**) viennent concurrencer les banques et assurances traditionnelles et les incitent à moderniser leur offre de services. Banques et assurances s'adaptent en investissant elles-mêmes dans ces technologies, dans des start-ups ou en nouant des partenariats avec elles. De leur côté, les FinTechs s'appuient sur ces acteurs traditionnels pour intégrer les exigences liées à la réglementation et pour bénéficier de leur solidité financière et de leur réseau de clientèle.

Porteuses d'opportunités, les **FinTechs sont toutefois exposées à des risques** liés à leurs activités financières (défaillance financière) ou aux nouvelles technologies (cybercriminalité, protection des données individuelles ou encore défaillance informatique de l'entreprise).

Les Fintechs exercent une activité qui est en général conditionnée à une autorisation d'exercer. À ce titre, elle sont supervisées en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ou par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en fonction des risques liés à leur activité. En tant que responsables de la stabilité financière, ces autorités veillent à ce que les **FinTechs maîtrisent leurs risques et respectent la réglementation**, notamment concernant la protection du consommateur, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

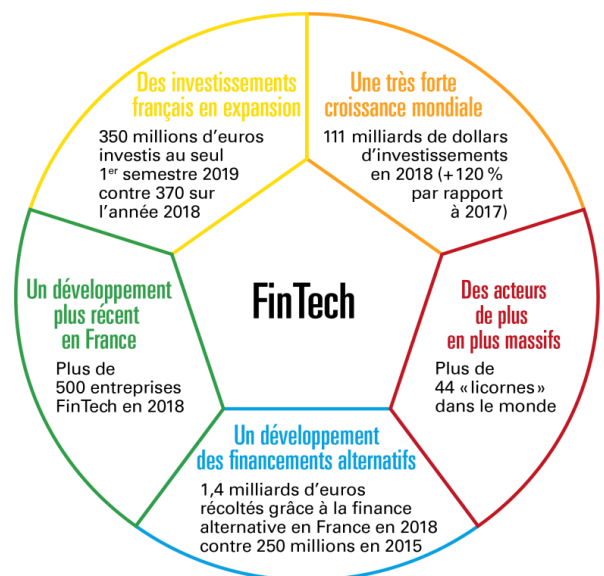
COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Les FinTechs se caractérisent généralement par la légèreté de leur structure et l'utilisation intensive des nouvelles technologies comme l'exploitation de bases de données, l'intelligence artificielle ou les réseaux de type blockchain.

Elles développent des offres souvent centrées sur un produit principal (par exemple le paiement en ligne). L'**interactivité** permise par les nouvelles technologies et l'absence de réseau physique de distribution (agences) favorisent la **réduction des coûts**. Pour les utilisateurs, la distribution via internet ou les smartphones **simplifie et élargit l'accès aux services financiers**. Si ces entreprises débutent souvent en tant que start-ups, plusieurs d'entre elles ont atteint une valeur dépassant un milliard de dollars : on parle alors de « **licornes** ».

À noter que ces technologies peuvent aussi être utilisées par des entreprises de grande taille venant d'autres secteurs d'activité (par exemple les « **bigtechs** » : Google, Apple, Facebook...) qui développent certaines activités financières comme des services de paiement.

QUELQUES CHIFFRES



Source: ACPR, KPMG, Exton Consulting, CB Insight

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Les Fintechs et leurs effets sur les services financiers](#), BCE, 2018
- [Fintech et Innovation](#), ACPR, 2018
- [Fintechs](#), La finance pour tous, 2016
- [Fintech : la finance fait sa révolution](#), vidéo France 24/HEC, 2018